

RAPPORT DE VISITE

Le jeudi 26 janvier 2023, nous nous sommes rendus Drève du Duc 71 à Watermael-Boitsfort, à la demande Monsieur Eric Fripiat.

La visite avait pour objectif d'examiner et de donner un avis sur un projet de rénovation d'un bâtiment en ruine (numéro 73 sur l'extrait de plan ci-dessous), et particulièrement l'impact des travaux envisagés sur les arbres situés aux abords.

Parmi les arbres à proximité, au moins six arbres figurent sur les listes des arbres repris à l'inventaire scientifique et arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale. Reprenant les numéros définis sur les plans d'implantation :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| 1. Tilleul argenté pleureur | ID 3998 - Couronne : 15 m |
| 2. Chaîne rouge d'Amérique | non répertorié - Couronne : 15 m |
| 3. If commun | ID 3997 - Couronne : 8 m |
| 4. If commun | ID 3996 - Couronne : 8 m |
| 5. Noyer noir | ID 3995 - Couronne : 15 m |
| 6. Chêne rouge d'Amérique | ID 3994 - Couronne : 25 m |
| 7. Chêne rouge d'Amérique | ID 3993 - Couronne : 12 m |
| 8. Tilleul | non répertorié - Couronne : 14 m |
| 9. Frêne commun | non répertorié - Couronne : 12 m |



DESCRIPTION DES ARBRES

Sur les lieux, nous constatons que le système racinaire du frêne commun n°9 (non répertorié) s'est fortement développé sur le talus (photographie F), ainsi que les abords directs du bâtiment à rénover. Nous observons des racines superficielles se prolongeant à plus de 10 m du tronc, en parallèle de la façade, à une distance inférieure de 1 m par rapport à la façade (photographie E).

Le frêne présente une circonférence de 178 m et une hauteur totale de 18 m (photographie A). L'état de foliation n'a pu être déterminé vu la période d'observation mais l'examen du houppier laisse penser que l'état sanitaire de l'arbre est favorable. Nous ne constatons pas de bois mort dans le houppier (photographie C). Le tronc ne montre aucun signe d'altération de la qualité du bois, les plaies d'élagage sont parfaitement cicatrisées (photographie D) ; tout comme le collet (photographie B). Le coefficient d'état sanitaire de l'arbre, sur base de l'échelle définie dans le CCT de la Région de Bruxelles-Capitale, est de 0,8 (0 : arbre mort à 1 : arbre parfaitement sain).

La présence de racines superficielles chez cette espèce nous conduit à dire que le sol est peu profond en lien avec la présence de terres de remblais anciennes ; en effet, ce type de morphologie du système racinaire est également observé sur les talus ou sols superficiels de pente, comme dans le Condroz.

Les ifs présents sont remarquables ; ils sont situés à des distances proches de 11 m de la façade du bâtiment. Les houppiers des arbres ont été élagués (émondés) côté bâtiment, il y a plusieurs années. L'état sanitaire des ifs est favorable ; aucune altération n'est visible. Le coefficient d'état sanitaire est de 0,9.

Le noyer noir (arbre 5) présente un tronc incliné vers le Nord-ouest, ainsi qu'une cavité avec altération interne du bois côté Nord du tronc, au niveau du collet. Le coefficient d'état sanitaire est fixé à 0,4.

Un tilleul se situe à l'arrière du bâtiment à rénover ; l'arbre présente un très bon état sanitaire fixé à 0,8.

AVIS SUR L'IMPACT DES TRAVAUX PROJETES

La réalisation de travaux de rénovation du bâtiment, avec ou sans extension latérale, aura un impact non évitable sur le système racinaire du frêne. En effet, la circulation autour du bâtiment (même en la limitant à une bande de 1,5 m autour du bâtiment) aura comme effet d'abimer les racines superficielles (dont au moins trois sont apparentes) du frêne situées côté Nord du bâtiment. Le diamètre des racines qui seront abimées est compris entre 5 et 15 cm ; leur section mettra en péril la survie de l'arbre.

Les racines des ifs ne sont pas visibles. Il est possible de préserver les racines de ces arbres en établissant une zone physique de protection (par exemple barrières de type 'heras') visant à empêcher toute circulation d'engin de construction et tout stockage de matériau à une distance minimale de 3 m des troncs. De plus, des techniques de construction utilisant des pieux permettent de ne pas devoir décaisser le sol et donc d'éviter l'impact sur les systèmes racinaires des ifs.

La réalisation des travaux de rénovation suppose le creusement d'une tranchée pour le passage des impétrants. Il importe de déterminer le tracé limitant au maximum les effets du creusement de la tranchée (cf. Recommandations ci-après).

Enfin, un chemin d'accès piéton vers la maison à rénover est prévu. Constitué de dolomie, destiné à la mobilité piétonne et/ou vélo, ce chemin est situé entre les arbres de bord de voirie (photographie G), à distance des troncs. Ce projet n'a pas d'impact sur la survie ou le développement des arbres remarquables du site.

RECOMMANDATIONS

La réalisation des travaux de rénovation (permettant également la petite extension prévue) passe par l'abattage du frêne 9. En effet, la section des racines n'est pas possible sans compromettre l'état sanitaire et/ou la stabilité de l'arbre et la rénovation, même en l'état, n'est pas envisageable sans abimer le système racinaire de l'arbre.

L'abattage du frêne permettra en outre de creuser la tranchée des impétrants à une distance suffisante des ifs, et de ce fait leur protection (plus de 6 m). Il s'agit de l'alternative la plus raisonnable pour permettre la rénovation du bâti, le maintien des arbres remarquables et le passage des impétrants vers le bâtiment.

La mise en place de barrières physiques à une distance de 3 m des ifs permettra de protéger les systèmes racinaires de ces arbres (+ noyer noir également). Le même système de protection peut être appliqué pour le tilleul à l'Ouest du projet.

Rédigé à Mont-Saint-Guibert, le 29 janvier 2023



Photographies représentatives



A



B



C



D



E



F



G



H